

Président du comité des placements

Sommaire

Le président dirige le comité des placements afin que ce comité remplisse son mandat de manière efficace.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Favoriser une compréhension approfondie des tâches et des responsabilités du comité par les membres de la direction et les membres du comité des placements
- Agir comme intermédiaire entre le comité des placements et la direction de la société, le conseil d'administration et les conseillers externes (s'il y a lieu), et promouvoir une communication ouverte et constructive entre les membres du comité et chacune de ces parties
- Établir l'ordre du jour des réunions du comité des placements, déterminer leur fréquence ainsi que leur déroulement et effectuer toute préparation pertinente
- Présider les réunions du comité des placements
- Favoriser un climat de nature à susciter une discussion et des débats ouverts lors des réunions du comité des placements
- Gérer la qualité, la quantité et le caractère opportun de l'information transmise au conseil d'administration en ce qui concerne le comité des placements et les questions d'intérêt connexes
- Encourager les administrateurs indépendants à participer aux discussions du comité des placements
- Favoriser la bonne circulation de l'information à l'intention des membres du comité des placements afin de les tenir pleinement au courant de toutes les questions d'intérêt pour ce comité à tout moment
- S'acquitter de toute autre fonction déléguée par le conseil d'administration et de toute autre fonction connexe à ses tâches et à ses responsabilités afin que le comité des placements remplisse son mandat